



Liste des pièces à présenter

Concernant l'accueil

- Récépissé de déclaration de l'accueil ou du séjour délivré par la DDCS ou DDCSPP d'origine
- Les projets éducatif et pédagogique
- Attestation d'assurance en responsabilité civile établie conformément à l'article R227-29 du CASF et en cours de validité
- Registre de présence journalière des enfants et des personnels d'encadrement et de service
- Document nécessaire au suivi médical et sanitaire de l'enfant (article 1 de l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs)
- Récépissé de déclaration de la DDPP ou DDCSPP (Services Vétérinaires) si restauration (cuisine sur place ou livrée)

Dossier des personnels

- Diplômes, titres et justificatifs permettant d'exercer les fonctions de direction et d'animation ou livrets de formation
- Document attestant des vaccinations légales de l'ensemble de l'équipe d'encadrement
- Qualification de l'assistant sanitaire, surveillant de baignade, éducateurs sportifs intervenants
- Registre des soins et traitements donnés aux mineurs

Concernant les locaux

- Procès verbal de la dernière commission de sécurité, ou le cas échéant l'autorisation municipale d'ouverture de l'établissement
- En cas de nuitée dans un bâtiment, récépissé de déclaration du local hébergeant les mineurs délivré par la DDCS ou DDCSPP
- Si l'accueil a lieu dans un endroit qui n'est pas relié à un réseau d'eau public, le résultat d'analyse de l'eau destinée à la consommation humaine effectué par un laboratoire agréé